

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 11/03/2023

Membres AS Présents :

Pierre COGNET (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Arthur MELNITCHENKO (Secrétaire générale de l'AS ISAE-SUPAERO)
Julie SALLÉ (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Thomas PAUNER (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Rose DESMONT (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Abel CABANE (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Adrien DAURIAC (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Thomas PERROT (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Hip-Hop	Création de club	-> Accepté
Tennis	budget matériel	-> Partiellement accepté
Canoë	Création de club	-> Refusée
Athlétisme	budget compétition	-> Partiellement accepté

Compte rendu détaillé de la réunion :

Emile Rousselle

Demande de création d'un club Hip-Hop

Résumé de la demande :

Aucune danse urbaine n'étant présente sur le campus, Emile Rousselle propose la création d'un club Hip-Hop dont il assurerait la présidence. Cette demande de création est justifiée par la réponse positive de trente personnes lors d'un sondage.

Pour fonctionner correctement ce club aurait besoin d'un ou deux créneaux au petit gymnase ainsi que d'un coach idéalement une fois par semaine et minimum une fois toutes les deux semaines.

Discussion et décision du CA :

Le CA apprécie cette initiative qui vient enrichir les pratiques sportives proposées aux étudiants de Supaéro. Le CA accepte ainsi la création du club Hip-Hop. L'AS ne pouvant payer un coach avant la rentrée de septembre, le CA repousse la discussion sur l'emploi d'un coach à la fin de l'année scolaire.

Décision votée à l'unanimité (9 membres présents)

Club Tennis - Gabriel Di Luccio Bonace

Demande de budget

Résumé de la demande:

Squash:

Tout comme pour le tennis, le club souhaiterait pouvoir acheter deux raquettes qu'il pourrait prêter à ses membres

Tennis:

Suite à un cordage cassé, le président du club a dû avancer de l'argent pour réparer celui-ci. Cette dépense n'étant pas prévue dans son budget matériel, le président du club demande donc un budget matériel supplémentaire pour rembourser ce premier cordage et anticiper un second cassage.

Le président du club demande également une rallonge de budget matériel pour acheter une raquette supplémentaire, ce qui lui permettrait d'atteindre un stock de 8 raquettes ce qui permettrait d'équiper intégralement le cours débutant de tennis où la plupart des participants n'ont pas leur propre raquette.

Discussion et décision du CA :

Squash:

Le CA est favorable à l'achat de raquettes mais préfère acheter celle de la gamme en dessous de celle proposée par le président du club. Le CA vote donc pour l'achat de deux raquettes de squash et du cordage soit un budget $80,99 + 10 \text{ €} = 90,99\text{€}$

Tennis:

Le CA vote pour accorder du budget supplémentaire pour rembourser le changement de cordage.

Le CA refuse de donner du budget pour anticiper un nouveau cassage de cordage car cela tient de l'hypothétique et invite le club tennis à repasser en CA si cela se produit de nouveau.

Le CA refuse le budget pour une raquette de tennis supplémentaire et pour de nouveaux grips et propose plutôt au club d'utiliser son budget matériel et de repasser en CA en cas de besoin de nouvelles balles.

Le CA accorde donc ? € au club tennis.

Décision acceptée à l'unanimité (9 personnes présentes)

Maël To & Gabriel Di Luccio Bonace

Demande de création d'un club canoë

Résumé de la demande:

Mael To et Gabriel Di Lucio Bonace proposent la création d'un club canoë dont le fonctionnement reposerait sur des activités à la journée sur le canal du midi et la Garonne, ainsi que des aventures de plusieurs jours où les membres du club pourraient emprunter le canoë du club pour descendre la Garonne. Cette création de club est conditionnée par l'achat d'un canoë d'occasion 4 places que Maël et Gabriel proposent de rénover. Autre l'achat et la rénovation du canoë, cette création demandera aussi à l'AS de s'équiper en gilets de sauvetage et de trouver un local où ranger le canoë.

Discussion et décision du CA:

Le CA tient d'abord à remercier Maël et Gabriel pour le sérieux de leur demande.

Le CA trouve l'idée de création d'un club canoë très intéressante mais se montre plus dubitatif face à l'achat d'un canoë d'occasion et de le laisser à la disposition de personnes inexpérimentées, notamment en termes de sécurité et de responsabilité de l'AS. Le CA est cependant favorable à l'organisation de sorties canoë passant par de la location.

Le CA refuse ainsi la création du club canoë

Décision votée à l'unanimité (9 personnes présentes)

Club Athlétisme - Claire Cornu

Demande de budget compétition

Résumé de la demande:

Aucun budget de compétition n'avait été accordé au CA de janvier car le club n'avait présenté aucune compétition concrète. Le club revient au CA de mars pour demander le remboursement de deux de ses membres (Claire Cornu et Titouan Tarrade) pour la participation au semi-marathon de Montpellier.

Discussion et décision du CA:

Le CA considère que Titouan Tarrade ne participant pas aux entraînements du club athlétisme, celui-ci ne peut être remboursé pour cette compétition.

Décision votée à 5 voix pour et 1 abstention (8 personnes présentes).

Le CA vote également pour le remboursement à 50% des frais d'inscription de Claire Cornu conformément à sa demande.

Décision votée à 5 voix pour et 1 abstention (8 personnes présentes).